



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-29336>

Département(s) de publication : 21

Annonce n° 24-29336

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Correspondant : Mlle Lucas Coralie

Adresse : 14 rue Philippe Trinquet - BP 40288, 21208 Beaune cedex

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Entretien et maintenance des installations de défense incendie à la ZAC du Pré Fleury à Chassagne Montrachet

Lieu d'exécution et de livraison : Zac Pré Fleury, 21190 Chassagne montrachet

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet l'entretien et la maintenance des installations de défense incendie à la ZAC du Pré Fleury à Chassagne-Montrachet (21190). Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1, L2125-1 1°, et des articles R2123-1-1°, R2123-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 2 mai 2024 ou de sa date de notification si elle est postérieure reconductible tacitement 2 fois un an. En cas de non reconduction, l'acheteur en informera le titulaire du marché par courrier avec accusé de réception électronique a minima 2 mois avant la fin du marché. La non-reconduction ne donne droit à aucune indemnité.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. En revanche, un même candidat ne peut pas à la fois répondre en candidat seul et comme mandataire ou co-traitant d'un groupement. Pour autant, un co-traitant peut être présent dans plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Pour les documents à remettre au titre de la candidature, se référer à l'article 5-1-1 du Règlement de Consultation. Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce a minima ait été remise pour présenter la candidature. L'absence complète de pièces entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/04/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024C11

Renseignements complémentaires : Le DCE est librement téléchargeable sur le profil acheteur

<https://www.achatpublic.com> - référence : 2024C11 Visite de site : la visite du site est conseillée pour

remettre une offre. Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Lilian MOINE -

03.80.24.55.17 ou lilian.moine@beaunecoteetsud.com copie à doa-plateforme-ressources@beaunecoteetsud.com

Contenu du dossier de consultation : article 3-1 du RC

Modifications de détail au dossier de consultation : article 3-2 du RC Documents à remettre au titre de

la candidature : article 5-1 du RC Critères de sélection : article 6-1 du RC. Le jugement des

candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7,

R2152-6 à R2152-8, R2152-11 et R2152-12 du Code de la Commande Publique. En application des

articles R2144-3 et R2161-4 du Code de la Commande Publique, les offres seront analysées en amont

de la candidature. Négociation : article 6-2 du RC. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la

possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des

négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation,

conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, au stade de

l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou

incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles

ne soient pas anormalement basses. L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière. Signature électronique de l'acte d'engagement obligatoire : article 6-3 du RC. L'acte d'engagement sera adressé au candidat retenu après attribution du marché : il devra être signé électroniquement. L'attributaire du marché devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique. Si l'attributaire n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera écartée et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport d'analyse des offres. Conditions d'envoi et de remise des offres : article 7 du RC Communication avec les opérateurs économiques : article 8 du RC Conformément à l'article R2122-7 du Code la Commande Publique, la CABCS se réserve la possibilité de passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence. La mise en concurrence du présent marché a pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux services. Dans l'hypothèse où un tel marché serait passé, la durée pendant laquelle ce nouveau marché pourra être conclu ne pourra dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_IXQHk2NY3j

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2024